



# COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2012) 41

4 septembre 2012

1ère réunion du Bureau  
Paris, 20-21 septembre 2012

Bureaux du Conseil de l'Europe  
55 Avenue Kléber, 75016 Paris

---

## Patrimoine culturel et Assistance technique

---

DOCUMENT POUR INFORMATION

### Projet de décisions

*Le Bureau :*

- **a pris note** de l'état d'avancement des activités et soutient les projets en cours ainsi que les actions prévues lors de la prochaine étape ;
- **a souligné** l'importance de la contribution attendue du secteur du patrimoine à l'émergence d'une nouvelle génération de projets transversaux et à une approche intégrée des priorités de l'Organisation, notamment en matière de démocratie et de participation citoyenne.

## CONTEXTE

Le CDCPP a adopté les « *Orientations et perspectives à moyen terme des activités du Conseil de l'Europe liées au patrimoine culturel* » [CDCPP(2012)5] lors de sa première réunion plénière du 14-16 mai 2012. Ces « Orientations » définissent une nouvelle logique en termes d'« activités » pour encadrer les nombreux « projets » en cours ou prévus dans le programme 2012-2013. Cette nouvelle logique renforce le secteur du patrimoine culturel dans le cadre des priorités de l'Organisation, et renforce l'opportunité de mise en œuvre d'actions transversales entre les différents secteurs qui composent le mandat du CDCPP. Elles ouvrent en outre des perspectives innovantes pour la définition d'une nouvelle génération de projets, transversaux et intégrés, pour la période 2014-2015. Les perspectives à moyen terme pour le patrimoine, comme pour les autres secteurs, seront confirmées à l'issue de l'initiative de la Directrice générale (DGII) visant à définir une stratégie de développement des activités 2014-2015 que le CDCPP pourra animer dans le contexte de la Réforme.

La mise en œuvre de ces « Orientations » impacte a priori peu sur la forme et le contenu de chacun des projets (voir « Etat d'avancement » ci-dessous). Elle modifie par contre en profondeur le positionnement du Conseil de l'Europe sur ces matières et les relations avec les différents partenaires, internes et externes, dans le contexte de la Réforme du Conseil de l'Europe. Aussi bien en termes de communication qu'en termes d'action, les Etats membres doivent être rassurés en ce qui concerne la responsabilité que le Conseil de l'Europe continuera à assurer dans les domaines du patrimoine culturel tels que définis dans le cadre des Conventions européennes. Mais ils doivent également être convaincus de la détermination du Secrétariat à faire évoluer les concepts pour répondre aux enjeux sociétaux de l'Europe et de la nécessité d'aborder ces questions complexes à travers des approches innovantes de la démocratie et de la bonne gouvernance, telles que visées par le CDCPP.

A la fois pour mener à bien les projets en cours et pour assurer les missions de base du Conseil de l'Europe dans les domaines du patrimoine culturel, le Secrétariat entend s'appuyer sur les activités « Principes et Valeurs », « Politiques et Stratégies », et « Actions sur le terrain ». Il s'agira de progressivement affirmer le Conseil de l'Europe en tant que gardien des normes européennes et cadre international pour élaborer de nouvelles références communes, en tant que plateforme de convergence et d'harmonisation des pratiques juridiques et institutionnelles, et en tant que cadre de coopération et d'innovation.

En parallèle, en étroite coordination avec les autres secteurs suivis par le CDCPP et fort de sa contribution, le secteur du patrimoine participera à l'émergence d'une nouvelle génération de projets à l'horizon 2014-2015, conformément à la « vision » du CDCPP. Ces futurs projets seront transversaux et intégrés, et s'ajouteront aux activités « classiques » du Conseil de l'Europe en matière de patrimoine qui pourront être redimensionnées en conséquence.

## ETAT D'AVANCEMENT

Les activités sont mises en œuvre dans le cadre du « *Programme de Coopération et d'Assistance Techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine* » [voir « Cadre de référence pour le Programme de coopération et d'assistance techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel et naturel » AT(2011)016].

### **Activité 1 : « Principes et Valeurs »**

La forme et le contenu des projets relatifs au « Suivi des Conventions », visant notamment l'évaluation et la diffusion de l'expertise du Conseil de l'Europe, la réalisation de synthèses sur des sujets prioritaires, la production de rapports d'évaluation et d'études thématiques pour examen par

le CDCPP, etc. sont en cours de discussion avec des organisations partenaires. Ces projets spécifiques doivent s'appuyer à la fois sur les acquis du *Programme de Coopération et d'Assistance Techniques* et sur des partenariats solides.

Le Conseil de l'Europe étant le gardien des normes européennes, cette activité a pour objectif d'accroître la cohérence des politiques des Etats membres de manière à renforcer le rôle que joue le patrimoine dans l'instauration d'une démocratie effective, d'une bonne gouvernance, dans l'amélioration du cadre de vie et le développement de l'idée du « vivre ensemble » fondé sur la compréhension mutuelle, le respect et la tolérance.

### **Activité 2 : « Politiques et Stratégies »**

La base de données HEREIN a fait l'objet d'un réinvestissement considérable, notamment pour assurer le fonctionnement du système HEREIN 3. La Cellule d'appui législatif a pour sa part réorienté ses actions afin de conduire des évaluations systématiques des besoins, des enjeux politiques et des résultats attendus en terme de durabilité politique dans les pays participant au Programme régional pour le Sud-Est de l'Europe (Processus de Ljubljana et Projets Pilotes pour le Développement local). Enfin, deux projets de publication de « Lignes directrices » sont en cours (Plans de Référence urbains et Actions dans les contextes de post-conflits/post-catastrophes).

L'objectif poursuivi est de fournir aux Etats membres des orientations et recommandations stratégiques relatives à la conservation intégrée du patrimoine, à la reconstruction post-conflit/post-catastrophe et à la régénération urbaine, pour améliorer leurs capacités opérationnelles et leurs normes juridiques.

### **Activité 3 : « Actions sur le terrain »**

A travers le *Programme de Coopération et d'Assistance Techniques*, le Conseil de l'Europe est un cadre reconnu de coopération internationale et d'innovation. Plusieurs projets (pilotes) sont :

#### a. terminés:

- Phase I - Soutien de l'Union européenne / Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo<sup>1</sup> (Programme Joint);
- Phase préliminaire du Projet pilote sur la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques dans le Caucase du Sud et la Mer Noire (Programme Joint) ;
- évaluation de la situation du patrimoine en République de Moldova [rapport AT(2012)336].

#### b. en cours:

- Projets pilotes de développement local (Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel dans le Sud-Est de l'Europe);
- Processus de Ljubljana II : « Réhabiliter notre patrimoine commun » (Programme Joint);
- Projet pilote de développement local en faveur des villages viticoles de la région de Limassol (Chypre);
- réhabilitation de Lorca, Espagne : mise en œuvre des recommandations du Conseil de l'Europe [rapport AT(2011)323].

#### c. en discussion:

- Phase II du Soutien de l'Union européenne / Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo<sup>1</sup> (Programme Joint);

---

<sup>1</sup> Toute référence au Kosovo, à son territoire, ses institutions ou sa population, s'entend au sens de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU et sans préjuger du statut du Kosovo.

- Phase opérationnelle du Projet pilote sur la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques dans le Caucase du Sud et la Mer Noire (Programme Joint);
- réhabilitation de la « zone verte » à Nicosie (République de Chypre).

### PROCHAINES ETAPES

Tout en poursuivant les projets sur le terrain, l'accent sera mis d'ici fin 2012 sur les activités 1 (« Principes et Valeurs ») et 2 (« Politiques et Stratégies »), notamment en vue de :

- lancer HEREIN 3 (transfert de données par les pays);
- organiser l'évaluation des documents/rapports existants en lien avec les projets sur le terrain et de l'impact des activités liées au patrimoine pour valoriser la contribution du Conseil de l'Europe;
- identifier les principales questions transversales/idées nouvelles à explorer dans le cadre de partenariats spécifiques et/ou d'actions de terrain pour contribuer à la réflexion sur la nouvelle génération de projets;
- étudier la mise en place d'une plateforme européenne pour la réflexion et l'échange d'expériences;
- conclure les négociations en vue de la signature des Programmes Jointes avec l'Union européenne : « Soutien de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo<sup>1</sup> – Phase II », « Projet pilote sur la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques dans le Caucase du Sud et la Mer Noire (Programme Joint);
- explorer les possibilités pour développer des « Projets de voisinage » (par exemple, Tunisie).

### POINTS PARTICULIERS A DISCUTER

Le Bureau du CDCPP est invité à orienter la réflexion concernant certaines questions soulevées dans le cadre des activités patrimoine, mais qui impactent directement sur les priorités du Conseil de l'Europe, ainsi que sur les conditions de l'émergence d'une nouvelle génération de projets intégrés. Parmi ces questions :

1. Le « Cadre de référence pour le Programme de Coopération et d'Assistance Techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel » [AT(2011)016] et les « *Orientations et perspectives à moyen terme des activités du Conseil de l'Europe liées au patrimoine culturel* » [AT(2012)355/CDCPP(2012)5] indiquent un certain nombre de champs d'intervention prioritaires pour lesquels le Conseil de l'Europe a acquis une reconnaissance internationale et qui offrent de multiples possibilités pour développer des projets transversaux en coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, par exemple : « Réhabilitation urbaine pour une meilleure qualité de vie » ; « revitalisation des environnements culturels pour mieux vivre ensemble » ; « approches territoriales pour gérer les changements globaux ». Ces champs d'intervention issus de l'expérience des projets de coopération technique peuvent s'inscrire dans des perspectives plus larges comme : « Gouvernance démocratique et participation citoyenne pour améliorer la qualité de la vie », ou « Gestion post-conflits : post-catastrophes et diffusion des modèles de développement pour établir des relations stables avec les régions voisines de l'Europe ».

#### **Quelle interface développer avec les autres secteurs ? Quels secteurs partenaires prioritaires ?**

2. Les « Orientations » posent le Conseil de l'Europe comme une plateforme potentielle de convergence / un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs internationaux agissant dans les domaines du patrimoine. En effet, un grand nombre d'initiatives se sont

développées ces dernières années, multipliant les intervenants mais brouillant également leurs responsabilités.

**Comment établir un « méga-réseau » (réseau de réseaux) pour donner un rôle de rassemblement, voire de cohérence, au Conseil de l'Europe sans tenter de revenir en arrière, de se substituer aux acteurs existants ou de contrôler leurs activités ?**

3. Les domaines du patrimoine sont l'objet d'investissements considérables de la part des Etats et de l'Union européenne. Les sommes investies en font un secteur d'activités économique considérable, sans qu'il existe de données précises sur la valeur économique du patrimoine (contrairement à ce qui existe pour la Culture). L'Union européenne s'intéresse de plus en plus à cette question et encourage les initiatives.

**Quel rôle le Conseil de l'Europe, principale Organisation politique impliquée depuis longtemps dans la promotion du rôle et des valeurs du patrimoine, doit jouer dans la prise de conscience qui s'impose actuellement à la faveur de la crise économique et des transformations sociétales en cours ?**

4. L'approche « régionale » décidée par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe en 2000 visait à répondre aux priorités politiques de l'Organisation. Le secteur du patrimoine a mis en place une variété d'initiatives dans ce sens, mais malgré les efforts investis, ces initiatives sont restées limitées au secteur patrimoine. Or, plusieurs acteurs internationaux se sont progressivement investis dans la coopération régionale, parfois en privilégiant une approche intersectorielle.

**L'approche régionale doit-elle / peut-elle rester une priorité pour les activités suivies par le CDCPP et à quelles conditions ?**

## LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

- Cadre de référence pour le Programme de Coopération et d'Assistance techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel, AT(2011)016 – français / anglais ;
- Orientations et perspectives à moyen terme des activités du Conseil de l'Europe liées au patrimoine culturel, AT(2012)355/CDCPP(2012)005 – français / anglais ;
- Mission d'expertise du Conseil de l'Europe à la ville de Lorca (Espagne), AT(2011)353 – français / espagnol ;
- Mission d'expertise du Conseil de l'Europe en République de Moldova - Evaluation de la situation du patrimoine culturel, AT(2012)336 – français / anglais ;
- Final Narrative Report – Preliminary Phase, Pilot Project for the rehabilitation of the cultural heritage in historic towns, KI(2012)013 – anglais ;
- Activity Report 2011, Local Development Pilot Projects, AT(2012)081rev – anglais ;
- General Reference Framework, Ljubljana Process II, TFCS(2011)09 – anglais ;
- Memorandum of Understanding, Local Development Pilot Project for the Traditional Villages of Limassol (Cyprus) – anglais.

[www.coe.int/ldpp](http://www.coe.int/ldpp)

[www.coe.int/histowns](http://www.coe.int/histowns)

[www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Herein/Default\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Herein/Default_en.asp)

[www.coe.int/irppsah](http://www.coe.int/irppsah)

[www.coe.int/pcdk](http://www.coe.int/pcdk)

